



## CONCOURS K ! WORLD N°38

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

K! WORLD SAS (ci-après la « société organisatrice »)

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :  
RCS 832 770 234

dont le siège social est situé 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf

Organise du **01/03/2024** au **25/04/2024** un jeu intitulé à l'occasion de la sortie de K ! WORLD N°38 (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le seul fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Le jeu étant accessible sur les plateformes Facebook, Instagram, TikTok et Twitter en aucun cas Facebook, Instagram, TikTok et Twitter ne seront tenus responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook, Instagram, TikTok et Twitter ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation écrite préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un(e) autre gagnant(e) dès lors qu'un(e) gagnant(e) initial(e), s'il ou elle est mineur(e), n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Acheter en magasin uniquement le K ! WORLD N°38
- Envoyer sa preuve d'achat à [kfan@k-world.fr](mailto:kfan@k-world.fr) avant la fin du concours (scan ou photo du ticket de caisse) ;
- Un achat unique équivaut à une participation et les participations peuvent être cumulées

#### **ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANT(E)S**

Les gagnant(e)s seront contacté(e)s par mail et/ou sms, leur confirmant la nature du gain gagné et les modalités pour en bénéficier.

4 gagnants seront désignés **par tirage au sort**, annoncés sur les réseaux sociaux **et contacté la semaine du 29/04/2024**.

#### **ARTICLE 5 – DOTATION**

Tout gagnant(e) ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé(e) renoncer à celui-ci.

Lots à gagner :

- 1) ENHYPEN - ORANGE BLOOD (ENGINE Ver.) - 20€
- 2) ENHYPEN - PHOTOCARD & TIN CASE SET [ORANGE BLOOD] - 28€
- 3) NCT WISH - WISH (WICHU Keyring Ver.) - 32€
- 4) [YG SELECT] BABYMONSTER - BABYMONS7ER (Photobook Ver.) - 28€

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant(e) avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnant(e)s. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANT(E)S ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participant(e)s autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

#### **ARTICLE 7 – DÉPOT ET ACCEPTATION DU RÉGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de la décision de K! World sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement. Le règlement est disponible, sur simple demande écrite, auprès de K! World - 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf, ainsi que sur le site [k-world.fr](http://k-world.fr)

#### **ARTICLE 8 – Informatique et libertés**

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux, de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : K! WORLD 9 La Borde –  
23200 Saint Pardoux Le Neuf

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice. Cette dernière s'interdit expressément de communiquer ces données à des tiers et de les utiliser à d'autres fins que la remise de leurs gains aux gagnant(e)s du concours.